



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°119
février 2015

LE MOT DE LA PREMIÈRE ADJOINTE

Carnaval 2015, c'est fini !

Certes, c'était un peu compliqué à gérer à cause de la date très précoce, mais c'était sans compter sur la volonté des carnavaliers. Même la météo s'en est mêlée. Sortira, sortira pas ? L'ermite de Bize a dû être béni des Dieux, ou plutôt des druides, car le soleil a brillé le temps de la cavalcade.

Arrive le moment des remerciements, pour tous les participants, pour les services techniques, les volontaires et les organisateurs et tous ceux qui ont passé des heures et des heures pour le plaisir de vos yeux. Merci aussi à l'orchestre Pierre Lebrun qui anime depuis 20 ans le tour de table et le bal masqué. C'était un beau corso, plein de couleurs, de clowns et de rire d'enfants, où les poupées russes se promenaient avec Mickey et Dorothée, peut être pour aller au cirque ou dans la jungle, escortés par des hippies adolescents sur un air de liberté plus Charlie que jamais.

Pourtant, ce que je ressens aujourd'hui, c'est de l'amertume à cause de la bêtise de quelques uns.

Compte tenu du nombre de jeunes qui se tuent sur la route à cause de l'alcool, la loi a changé depuis juillet 2014. Un arrêté préfectoral fixe les nouvelles règles : heure de fermeture 2 heures, la dérogation du maire pour une fête locale ne peut excéder 4 heures du matin et uniquement si la commune a signé la charte label fête et si la vente d'alcool s'arrête 1 heure avant la fermeture... Ce n'est pas une lubie du comité des fêtes, c'est un arrêté préfectoral que chaque organisateur « responsable » se doit de respecter. Une formation va donc être programmée très prochainement, dispensée par l'équipe de la prévention routière de la préfecture, une convocation sera envoyée aux responsables de chaque association concernée par les débits de boissons. Vu les bagarres, vu ceux qui s'en sont pris aux responsables des buvettes qui essayaient d'appliquer les règles, vu ceux qui, de manière irresponsable, ont amenés et servis des alcools forts dans la salle des fêtes, j'ai le regret de proposer ma démission du comité des fêtes.

Depuis 2 mois, je respire, je vis le Carnaval. Depuis 13 ans, je le porte à bout de bras, j'ai vu passer six présidents de comité des fêtes, mais je n'ai jamais lâché pour tous ceux qui aiment Bize. Et bien, que ceux qui sont au dessus des lois, le fassent à ma place. Si le roi Carnaval, au lieu d'être jugé venait à mourir, qu'on ne vienne pas me dire que c'est à cause des règles...

Que ceux qui l'ont terni, se posent les bonnes questions.

Lydie Faure

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES des 22 et 29 mars 2015 VOTE PAR PROCURATION.

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) qui ne pourra pas personnellement se rendre au bureau de vote le jour de l'élection, de désigner un autre électeur, inscrit dans la même commune, pour voter à sa place.

L'électeur désigné ne peut être, en principe, porteur que d'une seule procuration. Pour l'établissement de la procuration, le mandant doit se rendre personnellement dans une gendarmerie ou un commissariat de police muni d'une pièce d'identité.

Toutefois, en cas de maladie ou d'infirmité graves, les agents de police judiciaire se déplacent à la demande du mandant.

Le jour du vote, l'électeur titulaire de la procuration n'a pas à présenter ni la carte d'électeur, ni une pièce d'identité du mandant.

Le mandant qui a donné une procuration peut se rendre au bureau de vote et voter personnellement si le titulaire de la procuration n'a pas déjà voté.

OPÉRATION BRIOCHES

L'Association Familiale Départementale pour l'Aide aux Personnes Handicapées Mentales (AFDAIM) organise sa traditionnelle vente annuelle de brioches dans la semaine du **30 mars au 6 avril 2015**. L'AFDAIM fête cette année ses 60 ans. À cette occasion sera proposée une brioche améliorée de raisins macérés... de 700g (au lieu de 600g), pour le même prix : 6€. Merci de répondre nombreux à cette cause solidaire.

URBANISME

Les personnes qui procèdent à des travaux après obtention d'un "PERMIS DE CONSTRUIRE" ou d'une "AUTORISATION DE TRAVAUX" doivent obligatoirement déposer à la mairie :

- d'abord un imprimé intitulé "DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER",
- puis à la fin des travaux une "DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX" qui validera leur conformité.

La "conformité" est nécessaire en cas de vente ultérieure de la construction ayant fait l'objet des travaux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2015, principales décisions :

SPECTACLE PRÉSENTÉ DANS LE CADE DE LA TEMPORA, INPULSÉ PAR LE GRAND NARBONNE:

Dans le cadre de l'action culturelle LA TEMPORA, le spectacle PORTOTRIO aura lieu le samedi 1^{er} août place Raymond Pelofi. Le spectacle est gratuit grâce à une participation financière de 550 euros de la commune de Bize. Le spectacle PORTOTRIO, donné par trois chanteuses et un percussionniste, met en scène des chants traditionnels de travail, d'amour, des épopées, des berceuses, dans une quinzaine de langues.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES RUE DES ÉCOLES:

Le Syndicat Audois des Énergies (SYADEN), dont fait partie la commune de Bize, fera enfouir les lignes électriques et téléphoniques rue des Écoles. Coût total de l'opération : 86 000€ dont 24 000€ à la charge de la commune; le restant est financé par le SYADEN.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque, rappelons-le, est un service gratuit de la municipalité. Ouverte à tous, elle propose un grand choix de livres. Dès l'âge de 9 mois (cartonnés et joliment illustrés) jusqu'à 99 ans (gros caractères) on peut y trouver son plaisir. Quelques livres en anglais, allemands ou espagnols ont trouvé leur place pour nos amis étrangers établis à Bize. On y trouve de tout : documentaires, humour, poésie, romans, et. Un choix renouvelé de temps à autre par le prêt consenti de la BDA (Bibliothèque Départementale de l'Aude) de Narbonne et même, depuis peu, le **Charlie Hebdo**, en soutien à la liberté d'expression. Son site internet est tenu à jour. bizebiblio.fr/pmb/opac_css/
La bibliothèque est un lieu d'accueil pour les nouveaux venus, elle est aussi un lien entre les différentes associations qui souhaitent son appui. Elle met de la vie, elle crée des échanges, soyez nombreux à y adhérer.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h à 18h - Mercredi de 16h à 18h -
Jeudi de 16h à 18h - Vendredi de 10h à midi

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Les sacs poubelles fournis par le Grand Narbonne peuvent être retirés au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30.

Les personnes ayant des difficultés à se déplacer peuvent appeler la mairie au 04 68 46 10 29 pour se les faire livrer à domicile.

Les personnes promenant des chiens sur la voie publique peuvent également retirer en mairie de petits sacs destinés à ramasser les déjections de leur animal : les "Toutounets".

COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

Languedoc Woodburners

Vente et installation de poêles à bois

13 rue de l'Église - 04 34 36 03 01 - 06 21 45 54 56

www.languedocwoodburners.com

LUTTE CONTRE LE CANCER

L'association cantonale de lutte contre le cancer fait savoir que Bize a participé à sa collecte de fonds annuelle de 2014 pour un montant de 1975 €, se répartissant ainsi : collectes organisées par le Récantou : 425 €, subvention de la mairie : 150 €, loto inter-associations : 1400 €.

INTEMPÉRIES DU 30 NOVEMBRE 2014

Par arrêté interministériel du 17 février 2015, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les dommages causés par les intempéries du 30 novembre 2014 sur la commune de Bize.

Il est recommandé aux personnes ayant subi des dommages, de se rapprocher de leur assureur en se référant à cette reconnaissance de catastrophe naturelle qui peut éventuellement leur ouvrir droit à des garanties ou à des allègements de franchise.

LA PÊCHE

Le "Guide de pêche 2015" édité par la Fédération départementale de pêche de l'Aude est disponible à la mairie. Ce guide donne toutes les informations utiles pour pratiquer la pêche en rivière dans le département.

MESSAGE DE LA PRÉFECTURE DE L'AUDE

Comme d'autres démocraties occidentales, la France, ses ressortissants et ses intérêts sont la cible d'un terrorisme international. Pour continuer et renforcer son action de lutte contre la menace terroriste, le Gouvernement a créé un site Internet dédié :

www.stop-djihadisme.gouv.fr

est un site dédié à la prévention et à la lutte anti-terroriste. Ce site s'adresse au grand public, aux proches de jeunes en voie de radicalisation (professeurs, associations) ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes.

À l'aide du numéro vert : **0 800 00 56 96** on peut appeler pour signaler et alerter, protéger et accompagner les jeunes et leurs familles. Pour signaler une situation, éviter un drame, émettre un doute ou des questions, demander à des spécialistes d'établir un diagnostic, empêcher un jeune de partir, aider les familles. Appel confidentiel, du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Rave-party

Le maire et les adjoints délégués à la sécurité sont intervenus sur le site de la rave-party dimanche matin 1^{er} mars. à la suite, la gendarmerie de l'Aude comme celle de l'Hérault est intervenue et l'avocat de la commune prépare une plainte au tribunal.